MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Dossier Usager Informatisé (DUI)



Professionnels et ESSMS accompagnant des personnes âgées (« PA »)

Que vous apporte votre DUI référencé Ségur Vague 2 ?

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

Produire les documents de transmission des données de santé

Réduire les risques iatrogéniques avec l'ordonnance numérique

Sécuriser les données et les accès pour un DUI fiable et de confiance

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE

Mieux comprendre les outils et services numériques

Des services connectés autour du dossier usager informatisé

Cette page vise à vous donner une vision d'ensemble de ces services, en montrant : leur rôle respectif, leurs articulations, et leur intérêt pour les professionnels et structures ***intervenant auprès des personnes âgées.***

Le DUI s'inscrit dans un **écosystème de services numériques nationaux**, qui permettent de partager, sécuriser et fiabiliser les informations.

Mon espace santé est l'espace numérique personnel de la personne, qui permet de stocker, consulter et partager ses documents de santé avec les professionnels de son choix. Le consentement de l'usager est nécessaire pour la création de son espace.

En savoir plus : ICI

Mon espace santé (MES)

le carnet de santé numérique de la personne

Les structures peuvent alimenter cet espace avec certains documents produits dans le cadre de l'accompagnement, avec l'accord de la personne.

Dans le secteur du **grand âge**, les professionnels peuvent accéder à Mon espace santé, selon leur équipement et leurs habilitations. Cet accès reste encore variable selon les structures et les usages sur le terrain.

Le **DUI** constitue le **socle du suivi social et administratif, et s'adapte aux pratiques d'accompagnement** (hébergement, insertion, suivi des situations).

En savoir plus : ICI

Dossier Usager Informatisé (DUI)

outil principal utilisé par les professionnels

- **Accès aux informations utiles**
- **Saisie et suivi de l'accompagnement**
- **Production de documents**

Un service d'authentification du professionnel

Pro Santé Connect

Authentification sécurisée

Un service d'identification du résident

Identité Nationale de Santé (INS)

Un service d'échange

Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

OBJECTIF 1

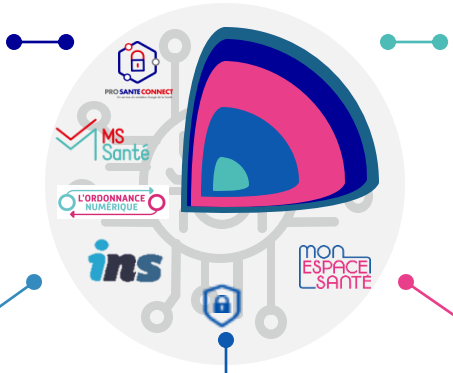
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 ne se contente plus d'intégrer les services socles, il permet désormais leur **utilisation fluide et intégrée** dans vos pratiques métier, **sans rupture** entre les outils.

Accès simplifié et sécurisé aux services

Vous accédez à l'ensemble de vos services (DUI, Mon espace santé, INS, Ordonnance numérique) via **Pro Santé Connect**, avec une authentification unique.

Moins d'identifiants à gérer, un accès sécurisé et une navigation fluide entre les outils, même en situation d'urgence.



Echanges fluides et optimisés via la messagerie sécurisée de santé

Les documents reçus via la **MSSanté** sont intégrés plus facilement dans le DUI, sans ressaisie. Vous disposez de **boîtes aux lettres** adaptées à vos usages : nominatives, organisationnelles et/ou applicatives.

Des échanges sécurisés, tracés, compatibles avec les pratiques actuelles (Webmail).

Identité usager fiable et partagée

L'utilisation de **l'Identité Nationale de Santé (INS)** devient plus simple au quotidien, avec une gestion des traits d'identité facilitée.

Une identité unique et vérifiée, qui sécurise la prise en charge de l'usager, en limitant les erreurs et les doublons.

Données sécurisées et usage de confiance

Le DUI intègre des mécanismes renforcés de sécurité : accès contrôlés, actions tracées, protection des données sensibles.

Un environnement de travail fiable, conforme aux exigences de sécurité des données de santé.

Consultation facilitée des documents

La consultation de Mon espace santé **se fait directement depuis le DUI**.

Sans ressaisie, avec une alimentation facilitée de Mon espace santé pour certains documents, intégrant la gestion de la non-opposition et du consentement de la personne.

Vos cas d'usage

Transmettre l'essentiel sans perte d'information, lors d'un départ aux urgences

Lors d'un départ aux urgences, le professionnel peut transmettre en quelques clics, via le DUI, les informations essentielles aux équipes de secours, sans perte d'information et dans le respect de la confidentialité des données de santé. **La fiche de transfert vers les urgences est transmise « à chaud », directement au moment de l'intervention (reçue via MSSanté ou consultée dans MES).**

Assurer la continuité des soins lors d'un retour d'hospitalisation

À la sortie d'hospitalisation, le **compte-rendu** est transmis et intégré dans le DUI et le dossier de la personne. **Ce document est reçu via MSSanté ou consulté dans Mon espace santé, facilitant son intégration et son accès par les professionnels**. L'équipe accède sans délai aux nouvelles consignes et adapte rapidement la prise en charge, sans ressaisie ni rupture d'information.

Des échanges simples et tracés avec un professionnel de santé (médecin traitant ou spécialiste)

Depuis le DUI, le professionnel contacte le médecin traitant via MSSanté (demande d'avis, adaptation de traitement…), en s'appuyant sur **l'annuaire santé intégré**.

L'échange est sécurisé, tracé et directement accessible dans le dossier, facilitant le suivi par l'ensemble de l'équipe.

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

OBJECTIF 2

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **réutiliser automatiquement les données saisies** dans le dossier usager pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de pilotage.

Les informations ne sont plus ressaisies dans plusieurs outils. Elles sont produites une seule fois, au plus près du soin ou de l'accompagnement, puis exploitées directement.

- Les données que vous renseignez au fil de l'accompagnement (profil des personnes, actes réalisés, suivi…) sont structurées selon des référentiels nationaux (***CI-SIS***), ce qui garantit leur homogénéité.
- Elles sont réutilisées automatiquement pour alimenter les obligations réglementaires, notamment le rapport d'activité (**RAMA**).
- Elles peuvent être transmises directement vers les outils nationaux de collecte (ex : **SIDOBA**), sans double saisie.
- Seules les données effectivement disponibles dans le DUI sont mobilisées, ce qui simplifie la production des indicateurs.
- Elles contribuent également au suivi des usages numériques via des outils nationaux comme **MaturiN SMS**.

Moins d'administratif, une charge de travail allégée, et un soutien concret à la transformation de l'offre et aux réformes du secteur.

RAMA

Rapport annuel d'activité que votre établissement doit produire, désormais alimenté en grande partie automatiquement à partir des données du DUI.

SIDOBA

SIDOBA est le système d'information de la CNSA destiné à recueillir les données des établissements et services médico-sociaux afin de soutenir le suivi et le pilotage du secteur. La Vague 2 prévoit la mise en place d'une interface entre le DUI et SIDOBA afin de préparer, à terme, la transmission automatisée de certaines données sans ressaisie.

MaturiN SMS

Outil national utilisé pour mesurer et suivre le développement des usages numériques dans les établissements.

Vos cas d'usage



Préparer le rapport d'activité sans mobiliser toute l'équipe pendant plusieurs jours

Pour produire le **RAMA**, les équipes devaient consolider manuellement des données issues de différents supports (logiciel, tableaux Excel, fichiers internes).

Avec le DUI référencé Vague 2, les données sont **déjà structurées et disponibles dans le DUI** (données sur les parcours des résidents, les intervenants, la charge en soins, etc.) , car saisies au fil de l'accompagnement, ce qui évite plusieurs jours de travail administratif.

Produire les documents de transmission des données de santé

OBJECTIF 3

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé dans des formats standardisés et interopérables**, directement exploitables par les autres professionnels.

Les documents (prescriptions, dossiers de liaison d'urgence, notes de vaccination…) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.
- Le DUI facilite la production de documents clés, comme le **dossier de liaison d'urgence** (DLU) ou les **notes de vaccination**, avec des données préremplies.
- **L'ordonnance numérique** sécurise le circuit de la prescription et limite les risques d'erreur.

Vous améliorez la continuité des soins et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.

Vos cas d'usage

Urgence : transmettre un DLU structuré et complet

Le DUI permet de constituer un **DLU (révisé par la HAS en 2025)** composé de deux documents complémentaires : une **synthèse médicale**, mise à jour en continu, et une **fiche de transfert** vers les urgences, mobilisable en cas d'événement. **La synthèse est intégrée à MES en amont**, avec des informations fiables et actualisées. En cas de départ aux urgences, la fiche de transfert vient compléter ces données avec les éléments contextuels liés à la situation. Les professionnels hospitaliers disposent ainsi d'une vision complète, cohérente et directement exploitable de la situation de la personne, sans avoir à reconstituer l'information.

Vaccination : un suivi fiabilisé et facilité au quotidien

Le DUI permet de produire une note de vaccination structurée, avec un **pré-remplissage automatique** à partir des informations de la boîte de vaccin. Cette note est ensuite transmise dans l'espace santé de l'usager, où l'ensemble des vaccinations de la personne sont consolidés dans un historique unique et partagé. Le DUI doit intégrer un lien vers le schéma vaccinal de référence, afin de faciliter l'accès aux recommandations en vigueur.

Les professionnels disposent d'une information à jour, homogène et partageable. Cela facilite le suivi vaccinal des personnes âgées et sécurise les décisions de vaccination.

Analyses biologiques : des échanges sécurisés dès la prescription

Un professionnel prescrit une **analyse biologique**. Aujourd'hui, les informations nécessaires aux échanges sécurisés entre les acteurs ne sont pas toujours intégrées dès la création de la prescription. **Avec le DUI Vague 2 :**

- les adresses MSSanté du médecin traitant et de l'ESSMS sont **automatiquement intégrées à la prescription**, afin de faciliter l'envoi sécurisé des résultats par le laboratoire aux bons destinataires
- la prescription peut être transmise de manière sécurisée au laboratoire concerné via **MSSanté.**

Réduire les risques iatrogéniques avec l'ordonnance numérique (1/2)

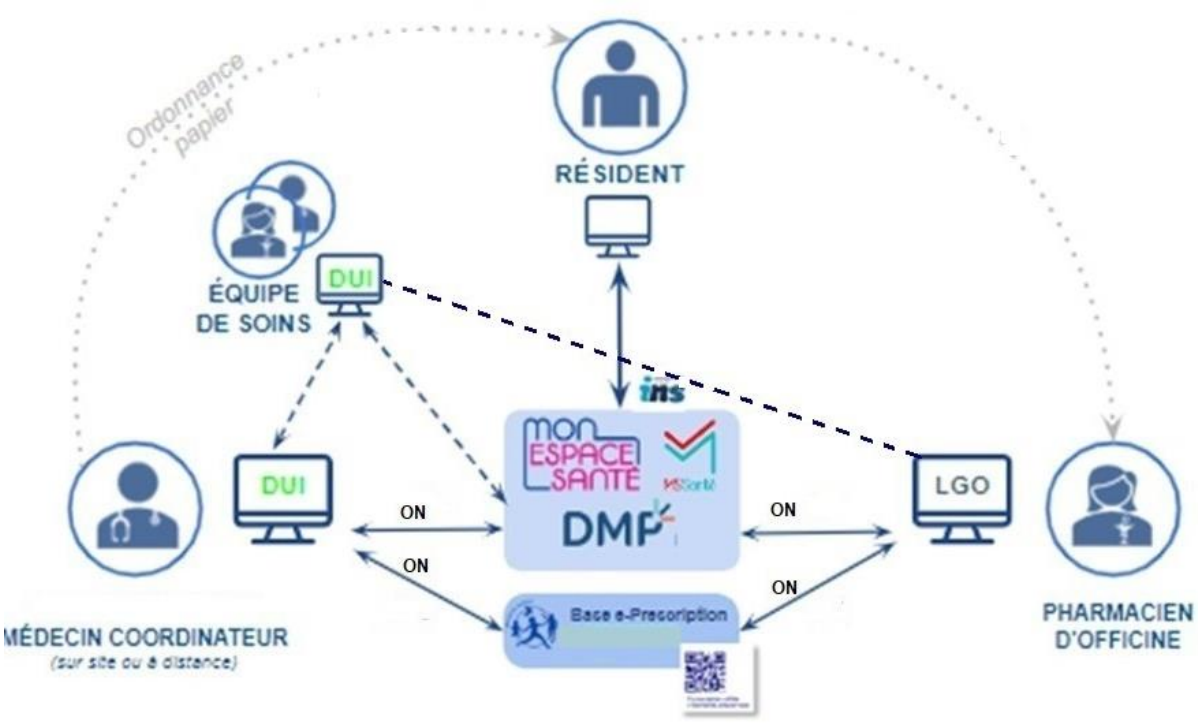
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **sécuriser et dématérialiser l'ensemble du circuit de prescription**, grâce à **l'ordonnance numérique**.

Avec la Vague 2, l'ordonnance numérique est directement intégrée au DUI et devient un outil utilisé au quotidien par les équipes et une base de médicaments à jour.

- Les prescriptions (**médicaments, dispositifs médicaux, biologie, actes**) sont **fiables**, **complètes** et **immédiatement exploitables**, sans ressaisie ni risque d'erreur, grâce à l'obligation d'utiliser un **Logiciel d'Aide à la Prescription** (LAP).
- Le circuit de prescription est **mieux tracé**, de la prescription à la délivrance, ce qui sécurise le suivi des traitements.
- La solution favorise une **meilleure coordination** notamment le **médecin traitant** et le **pharmacien**, autour d'une information unique et à jour.
- Les traitements délivrés et les éventuelles modifications sont tracés et accessibles directement dans le DUI.
- La personne accompagnée peut **accéder plus simplement à ses ordonnances** dans Mon espace santé, facilitant son suivi et sa compréhension des traitements.

L'ordonnance numérique, un circuit sécurisé de bout en bout



ON = ordonnance numérique

Réduire les risques iatrogéniques avec l'ordonnance numérique (2/2)

L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE

Vos cas d'usage

Sécuriser une prescription dès son émission

Un médecin prescrit un médicament soumis à la réglementation des stupéfiants (Tramadol par exemple). **Ce type de prescription doit être sécurisée**. Ainsi, si la prescription n'est pas une ordonnance numérique, le prescripteur doit l'établir sur un formulaire spécifique filigrané. **En revanche si la prescription est faite dans le processus ordonnance numérique, ce dernier satisfait pleinement à la réglementation relative aux ordonnance sécurisées**.

La prescription est ainsi **directement exploitable** par les professionnels concernés via leur logiciels métiers, ce qui **simplifie sa gestion** (plus de papier filigrané). La délivrance des médicaments est mieux sécurisée par le contrôle opéré par le pharmacien lors de l'exécution entre les données enregistrées par le prescripteur dans la base ordonnance numérique et le support papier de l'ordonnance numérique remis par l'usager.

Gérer un doute ou une situation à risque sur un traitement

Un résident présente des effets inhabituels ou une suspicion d'interaction médicamenteuse. L'équipe doit vérifier rapidement le traitement en cours. Sans outil fiable, les informations sont dispersées ou pas à jour.

Avec l'ordonnance numérique, le traitement en cours est accessible immédiatement, à jour et partagé entre tous les acteurs. L'équipe peut alerter le médecin et ajuster la prise en charge en toute sécurité, ce qui permet une prise de décision rapide et une meilleure sécurisation des situations à risque.

A noter : *la Vague 2 du Ségur rend l'ordonnance numérique obligatoire pour le secteur PA. Pour les autres secteurs, les structures doivent s'adresser à leur éditeur qui peut avoir choisi de développer le service Ordonnance Numérique*

Sécuriser les données et accès pour un DUI fiable et de confiance

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 renforce la **cybersécurité** et la **sécurité des systèmes d'information** (SSI), pour garantir la **confidentialité**, la **traçabilité** et la **fiabilité** de l'ensemble des informations de santé.

Des solutions plus sûres et mieux protégées

Les éditeurs appliquent des **pratiques de développement sécurisé** tout au long du cycle de vie de leurs solutions.

Les logiciels font l'objet d'un suivi continu des vulnérabilités et de mises à jour régulières pour corriger les failles de sécurité identifiées.

Des **mesures de prévention, de détection et de correction** sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des données et de limiter les risques de cyberattaque.

Des identités et des accès mieux maîtrisés

Chaque professionnel dispose d'un compte nominatif et accède aux services via Pro Santé Connect, avec **authentification forte** (**ou à double facteur**).

Les sessions sont **sécurisées (verrouillage automatique, fermeture après inactivité).**

L'identité du professionnel est **vérifiée dans les échanges avec les services numériques de santé.**

Des données protégées à chaque étape

Toutes les actions réalisées dans le DUI (consultation, création, modification, transmission) sont **tracées** et **historisées**, garantissant une meilleure traçabilité des informations.

Les données sont protégées grâce à des **mécanismes de contrôle des accès, de sécurité et d'intégrité**, limitant les risques d'accès non autorisés, de perte ou d'altération.

Des solutions testées et vérifiées

Le logiciel fait l'objet de **tests d'intrusion** réalisés par des prestataires qualifiés.

Il est soumis à une **évaluation** formalisée de sa conformité aux exigences de sécurité nationales.

Cette validation est une **condition préalable** nécessaire pour être éligible au **référencement Ségur**.

Vos cas d'usage



Utiliser un logiciel conçu pour résister aux risques de sécurité

Les professionnels utilisent quotidiennement le DUI pour consulter, modifier et partager des informations sensibles.

Avec la Vague 2, les éditeurs doivent intégrer des exigences de sécurité renforcées dès la conception du logiciel : *gestion des vulnérabilités, mises à jour de sécurité, contrôle des accès et traçabilité des actions*.

Les professionnels bénéficient d'un environnement plus sûr pour protéger les données des personnes accompagnées et assurer la continuité de leur activité.

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS pour personnes âgées

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui peuvent alimenter l'espace santé des usagers accompagnés par l'ESSMS

- Projet d'accompagnement personnalisé
- Bilans paramédicaux (psychomotriciens, psychologues…)
- Prescriptions
- Note de vaccination
- Autres informations jugées utiles à partager pour la prise en charge et l'accompagnement de la personne : hébergement, animation, restauration,…

Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté



Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté

- Autre ESSMS
- Médecine de ville
- Hôpital
- Laboratoire de biologie
- Imagerie
- Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'usager qu'il accompagne, ou récupérer via MSSanté

- Directives anticipées
- Compte-rendu de spécialités et compte-rendu de biologie
- Evaluations AGIR et PATHOS
- Bilans paramédicaux

Légende :

Documents communs aux ESSMS avec et sans soins

Documents des ESSMS non médicalisés

Documents des ESSMS médicalisés

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Pour le secteur social et médico-social

630 M€
dédiés au médico-social

2 sur 3
ESSMS équipés d'un DUI Vague 1

32 691
ESSMS embarqués

La **Vague 2 du dispositif SONS médico-social**, lancée en mars 2026, vient parachever les ambitions portées par le Ségur du numérique en santé. Une fois leurs solutions mises en conformité avec les exigences de cette vague et dûment référencées, les éditeurs pourront les déployer auprès des ESSMS. Ces déploiements s'appuieront sur la signature d'un bon de commande, **sans reste à charge pour les structures**.

La Vague 2 se déploie en parallèle dans les autres secteurs (sanitaire, ville,...). Elle permet ainsi aux structures médico-sociales de **se mettre en conformité** avec les exigences réglementaires et de s'aligner avec le secteur sanitaire, contribuant à un système de santé **plus interopérable et décloisonné**.

Quels prérequis pour la Vague 2 ?

Vos actions pour vous engager en Vague 2

Vérifiez votre situation
- Assurez-vous que vous faites partie d'une catégorie d'ESSMS éligibles et que vous disposez d'un DUI
- Vous pouvez être accompagné par votre **ARS / GRADeS**

Rapprochez-vous de votre éditeur
- Rapprochez-vous de votre éditeur pour solliciter une montée de version
- Assurez-vous que votre éditeur soit bien référencé sur le périmètre **Personnes Âgées**

Assurez les prérequis techniques
- Vous devez disposer d'une MSSanté opérationnelle, en particulier si vous avez bénéficié de la Vague 1 du SONS
- Assurez-vous que vos certificats logiciels soient établis au niveau du FINESS juridique et anticipez leur renouvellement

Organisez votre déploiement
- Anticiper les conditions de déploiement dans votre établissement
- Un même organisme gestionnaire (FINESS juridique) ne peut effectuer qu'une seule commande par solution référencée

Point de vigilance *: les éditeurs ont jusqu'au 15 mars 2028 pour référencer leur logiciel conformément aux exigences du SONS Vague 2*

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter les documentations suivantes

- La page Ségur tout secteur
- La page Ségur pour le médico-social
- Le replay du webinaire « Comprendre la Vague 2 pour le médico-social »
- Liste des solutions référencées et en cours
- Le parcours guidé ESSMS

Commande avant le 15 juin 2028

Installation avant le 15 mars 2029

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE